

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Validation du plan  
d'action sur  
l'écomobilité scolaire**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**24**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**20 mars 2024**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **3 avril 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
(2 avril 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Sylvain RENAUD

### EXPOSE

En mai 2022, la commune de Charnay-Lès-Mâcon a signé une convention de partenariat avec la société Eco CO<sub>2</sub> qui pilote le programme d'accompagnement et de sensibilisation à l'écomobilité scolaire appelé « Moby » qui vise à :

- Sensibiliser, les élèves et les établissements scolaires, à l'écomobilité
- Aller vers l'élaboration d'un plan de déplacement des établissements scolaires.

La première étape de ce programme, la réalisation d'un diagnostic pour chaque école élémentaire a été approuvée au conseil municipal du 18 décembre 2023.

Suite à ce diagnostic, un plan d'action a été élaboré par le comité Moby. Trois types d'actions sont envisagées :

1. Les actions favorisant le report modal.
  - La mise en place d'actions favorisant l'interconnaissance entre les familles
  - La formation des enfants à l'usage du vélo
  - L'information sur les itinéraires existants
  - La mise en place de partages de trajets
2. Les actions d'aménagements
  - La création de continuités cyclables aux alentours des écoles
  - La mise en place d'abris vélos
  - La création de zones de rencontres
3. Les actions d'acculturation
  - La semaine de la mobilité
  - La mobilisation par l'expérimentation avec le projet de vélobus

## DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la convention signée avec société Eco CO<sub>2</sub> le 10 juin 2022,  
**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 14 mars 2024 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** le plan d'action sur l'écomobilité scolaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

